

16.08.2007 - 11:00 Uhr

LAVS va avoir 60 ans Les retraitées et les retraités ont aussi droit à un bonus, pas seulement les managers

Berne (ots) -

La principale institution sociale de Suisse, LAVS, va avoir 60 ans et elle se porte comme un charme. Les retraitées et les retraités doivent aussi en profiter. C'est pourquoi le président de l'Union syndicale suisse (USS), le conseiller national Paul Rechsteiner a proposé à la commission parlementaire compétente dans ce domaine que l'année prochaine, la totalité des retraitées et retraités AVS reçoivent un bonus mensuel de 60 francs.

LAVS peut se permettre cette rente pour commémorer cet anniversaire. Les remarquables résultats enregistrés par ses comptes ces dernières années ont permis de confortablement alimenter son compte de capital. Avec les sept milliards de la Banque nationale, un nouveau record a été atteint.

Mais d'un autre côté, les rentes AVS n'ont, si l'on fait abstraction de leur adaptation régulière en fonction de l'indice mixte, plus été relevées depuis de nombreuses années et LAVS n'est toujours pas en mesure de remplir son mandat constitutionnel, à savoir de verser des rentes qui couvrent les besoins vitaux. Pour le président de l'USS, une chose est donc claire : « Les managers et les hauts comme les très hauts revenus ne doivent pas être les seuls à profiter de la reprise économique, mais aussi les retraitées et les retraités pour qui ces montants constitueraient une amélioration sensible de leur situation. » Qui plus est, les salaires des travailleuses et des travailleurs doivent croître fortement en 2008.

LAVS est une « success story » Assurance populaire, elle garantit comme aucune autre institution sociale aux gens leur subsistance durant la vieillesse ainsi que la cohésion de la Suisse.

La proposition de Paul Rechsteiner est simple à appliquer et ne suppose aucune bureaucratie. La commission parlementaire compétente pourra décider, lors de sa séance des 23 et 24 août ou des 13 et 14 septembre, de proposer une initiative à ce sujet. Et si les deux Chambres fédérales sont d'accord, il sera alors possible de verser dès janvier 2008 aux retraitées et retraités le premier bonus commémorant les 60 ans de LAVS. Cela n'aurait aucune conséquence sur les prestations en cours, ni même sur les prestations complémentaires. Ce bonus serait unique et coûterait 1,3 milliard de francs qui pourraient être financés sans problèmes avec les sept milliards de la contribution versée par la Banque nationale.

Paul Rechsteiner (071-228 41 11), président de l'USS, et Pietro Cavadini (079 353 01 56), responsable de l'information à l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

